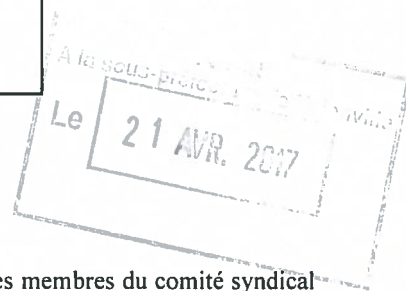


**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 5 avril 2017**



Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres absents excusés: 5

L'an deux mille dix-sept le cinq avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 28 mars 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h04.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. SAPIN, M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES,
M. TARILLON et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. GONNET (suppléant)

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. FISCHER et M. LOUIS

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. THEIS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).



Publié(e) le 18/04/2017
Notifié(e) le ..
Yutz, le 18/04/2017
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.


Stéphanie SIEBERT

Objet : Compte Administratif 2016

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2016 du SYDELON a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 8 mars 2017,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2016 de la section de fonctionnement atteint **190 067.62 euros** TTC. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **11 236 799,98 euros** TTC. Les principales recettes sont :

- **367 672,00€** euros TTC de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 2 euros TTC par habitant),
- **10 286 000,00** euros TTC de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **562 649,86** euros HT de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **11 046 732,36 euros** TTC.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **23 784,00** euros TTC, en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions) et **6 794,65** euros TTC en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier) et **101 678.40** euros TTC en écriture d'ordre.

Les crédits prévus de **110 500,00** euros TTC ont fait l'objet d'inscription en reste à réaliser à hauteur de **79 921,00** euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme RENAUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2016 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 11 236 799,98 €
Dépenses	- 11 046 732,36 €
Résultat de l'exercice	= 190 067,62 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 421 300,15 €
Résultat excédentaire cumulé	= 611 367,77 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 144 304,10 €
Dépenses	- 132 257,05 €
Résultat de l'exercice	= 12 047,05 €
Résultat d'investissement reporté	+ 211 187,83 €
Excédent d'investissement cumulé	= 223 234,88 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 79 921,00 €
Résultat excédentaire cumulé	= 143 313,88 €

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **12 AVR. 2017**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **18 AVR. 2017**



Le Président,

Michel PAQUET